



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition du  
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et  
Technologiques (CODERST)**

-----

Le Préfet de la Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre et notamment son article 23 ;

**Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment son article 19 fixant la composition du CODERST ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2020 fixant la composition du CODERST ;

**Vu** les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

**Vu** la désignation, par l'assemblée délibérante du Conseil départemental de la Marne, en séance plénière, du 16 juillet 2021, de ses représentants titulaires et suppléants au sein du Conseil départemental de l'environnement, et des risques sanitaires et technologiques de la Marne.

**SUR** proposition de Madame la Directrice départementale des territoires ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :**

Les dispositions suivantes du « II – Membres désignés » de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2020 :

« 1) En qualité de représentants du conseil départemental

Titulaires :

- *Mme Annie COULON, conseillère départemental du canton de Vertus-Plaine Champenoise ;*
- *M. Philippe SALMON, conseiller départemental du canton de Fismes-Montagne de Reims.*

Suppléants :

- M. Pascal DESAUTELS, conseiller départemental du canton de Vertus-Plaine Champenoise ;
- M. Benoît MOITTIE, conseiller départemental du canton d'Epernay 2 ».

sont remplacées par :

« 1) En qualité de représentants du conseil départemental

Titulaires :

- M. Stéphane LANG, conseiller départemental du canton de Reims 1 ;
- M. Sébastien MIRGODIN, conseiller départemental du canton de Vitry – Champagne et Der.

Suppléants :

- M. Alphonse SCHWEIN, conseiller départemental du canton de Mourmelon – Vesle et Monts de Champagne ;
- M. Thierry BUSSY, conseiller départemental du canton d'Argonne – Suipe et Vesle».

**ARTICLE 2 :**

Le reste demeure sans changement.

**ARTICLE 3:**

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Marne et Madame la Directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chaque membre du CODERST et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Châlons-en-Champagne, le **20 AOUT 2021**

**Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire général**



Denis GAUDIN